

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière par la société XELLA THERMOPIERRE au lieu-dit « Communaux de Sartine » sur la commune de Saint-Savin

Siège social : le Pré chatelain, Pré chatelain, 38300 Saint-savin

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2023-02-22 du 28 février 2023 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 27 mars 2023 à 13h30 au vendredi 28 avril 2023 à 16h30.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est :

- une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les mémoires en réponse de l'exploitant à ces avis est consultable :

- **en mairie de Saint-Savin, siège de l'enquête**, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.
- **sur le site internet à l'adresse suivante** : www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>)
- **sur un poste informatique** accessible gratuitement au sein de mairie de Saint-Savin jours et horaires habituels d'ouverture

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairie de Saint-Savin.
- **par courriel** à l'adresse suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 28 avril 2023 à 16h30.
- **par voie postale** à la mairie de Saint-Savin, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Saint-Savin, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr (cf. lien supra)

Le commissaire-enquêteur, M. François JAMMES, Ingénieur retraité, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Saint-Savin, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- le lundi 27 mars 2023 de 13h30 à 16h30
- le samedi 8 avril 2023 de 9h à 12h
- le mardi 11 avril 2023 de 9h à 12h
- le jeudi 20 avril 2023 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 28 avril 2023 de 13h30 à 16h30

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Sébastien RAY Directeur d'usine, au numéro de téléphone suivant 06 85 11 43 09 ou à l'adresse mail suivante : Sebastien.Ray@xella.com
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Saint-Savin, sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.